

6 avril 2008

Courrier Laval, Nathalie Villeneuve

## **Nouvelles acquisitions d'espaces verts**

**Ville de Laval vient d'enrichir son patrimoine vert, en faisant l'acquisition de l'île Poirier, dans la rivière des Mille Îles, et de deux terrains dans le bois de l'Équerre, à Sainte-Rose.**

Une superficie totale de 69 821 m<sup>2</sup> (7 ha), a été achetée de gré à gré à des propriétaires coût de 701 622\$.

L'île Poirier, d'une superficie de 6284 m<sup>2</sup> (0,63 ha) est la petite voisine de l'île aux Vaches, en face du Parc de la Rivière de Terrebonne. Elle est également à proximité de l'île Forget, déjà propriété de Ville de Laval. L'endroit est fréquenté par la sauvagine, notamment par les bernaches. «C'est une bonne nouvelle» dit Jean Lauzon, directeur d'Éco-Nature, qui gère le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles.

L'organisme, qui se donne pour mission de protéger les dernières îles et berges naturelles du Parc, avait déjà établi un contact avec les propriétaires de l'île, au cours des dernières années.

À la suggestion d'Éco-Nature, les propriétaires de l'île Poirier ont ajouté, au contrat de vente signé avec la Ville, une clause stipulant que l'île doit être vouée à la conservation. Le zonage actuel permet toujours le développement résidentiel.

### **Un tiers seulement**

Le contrat de vente des deux terrains du bois de l'Équerre ne comporte pas une telle clause. Le zonage effectif permet le développement industriel. «L'achat a été prévu pour [enrichir] le patrimoine vert de la Ville», assure l'attachée de presse du maire, Amélie Cliche.

Une assurance qui ne reconforte manifestement pas les membres de la Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre, qui prône la conservation et la protection de ce bois depuis 10 ans.

«La Corporation n'a jamais eu de communication [au sujet de l'acquisition] de la part de la Ville, déplore Richard Pelletier, biologiste et vice-président de l'organisme. C'est quand même frustrant qu'une corpo qui se démène depuis plus de 10 ans et qui a mis sur la carte le bois de l'Équerre, fréquenté par des milliers de visiteurs, soit écartée ainsi du dossier.»

Le bois est situé au nord des boulevards Industriel et Dagenais-Ouest; il s'étend entre le quartier résidentiel à l'ouest du rang de L'Équerre et le chemin de fer près du boulevard des Laurentides, à l'est. Le chemin de L'Équerre constitue grosso modo sa limite nord.

Passablement grugé par le parc industriel dans le passé, le boisé s'étend sur une superficie de 2 298 500 m<sup>2</sup> (229,85 ha).

Cependant, seul le tiers de cette superficie figure au Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté urbaine de Montréal (CMM), fait remarquer le président de la Corporation, Sydney Godsmark. Ce règlement vise notamment à conserver les boisés d'intérêt sur le territoire de la CMM.

Jusqu'à ce jour, les terrains achetés par la Ville dans le boisé se limitent au périmètre délimité par la CMM. «Si on coupe les deux tiers du boisé, l'énorme population qui gravite autour du bois, elle, reste la même. À long terme, le bois ne survivra pas», et sera victime de la pression urbaine, estime M. Godsmark.

### **Frustrations**

Ce dernier partage les frustrations de Richard Pelletier. «Je ne suis pas en mesure de vous dire c'est quoi, leur acquisition, quelle en est la valeur. On ne sait pas c'est où!» lance M. Godsmark. Les deux bénévoles réclament la publication de la Politique de conservation et de mise en valeur des milieux naturels d'intérêt de Laval, afin de donner plus de transparence aux gestes posés par l'administration municipale, en matière d'espaces verts. Seul l'objectif global de conserver 9% du territoire est connu.

Ville de Laval évoque fréquemment cette politique comme étant le canevas de base de sa stratégie d'acquisition. Aucun échéancier n'est déterminé quant à sa publication.

<http://www.courrierlaval.com/article-199998-Nouvelles-acquisitions-despaces-verts.html>